Pôle Emploi de l'Ouest Francilien

Justificatif de Télé-actualisation par Internet

Identifiant : 0857084N IS

Votre Déclaration de Situation Mensuelle du mois de février 2014 a été enregistrée le 07/03/2014 à 16:18.

Vous avez déclaré :

- être toujours à la recherche d'un emploi.
- avoir travaillé :
  du 05 au 06, 12 heures et avoir perçu 390,00 euros de CENTREVILLE
  du 10 au 14, 35 heures et avoir perçu 1 365,00 euros de CENTREVILLE
  du 25 au 25, 8 heures et avoir perçu 300,00 euros de NOSTROMO PRODUCTIONS
  du 27 au 27, 5 heures et avoir perçu 195,00 euros de CENTREVILLE
- ne pas avoir été en stage
- ne pas avoir été en arrêt maladie
- ne pas percevoir une nouvelle pension retraite
- ne pas percevoir une nouvelle pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie

En fonction de ces informations, votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est maintenue.

ATTENTION

Il n'est plus nécessaire de nous adresser vos exemplaires d'attestations employeur mensuelles (AEM) ou de déclarations uniques et simplifiées Guso lors de votre actualisation mensuelle.

Conservez ces documents. En cas de besoin, ils vous permettront de faire prendre en compte votre activité.

Si vous avez reçu une Déclaration de Situation Mensuelle par la poste, il est inutile de nous la retourner.

Pour le mois suivant, déclarez votre situation dès le 28 mars.